Government of Canada | Gouvernement du Canada
Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2
Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.175.93

Remplace CAN/CGSB-2.175-M86

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs

QUALITÉ

Withdrawn/Retirée

Office des normes générales du Canada

ONGC

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Secrétaire
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
350, rue Sparks
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (819) 956-0425 *ou*
— (819) 956-0426

par télécopieur — (819) 956-5644

par la poste — ONGC, Section des ventes
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Place du Portage III, 9C1
11, rue Laurier
Hull, Québec

Withdrawn/Retirée

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.175-93

Remplace CAN/CGSB-2.175-M86

DÉTERGENT LIQUIDE CONCENTRÉ NON IONIQUE, SANS ADDITIFS

Withdrawn/Retirée

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée, mai 1993, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1993

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Capill, W.		Diversey Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Couture, C.		R.D.I. Manufacturing Ltd.
Davies, T.		Ministère des Transports
D'Souza, G.B.		Canada Packers Inc.
Dunlop, D.		Les Enterprises Dustbane Ltée
Earle, M.R.		Boyle-Midway (Canada) Ltée (Reckitt & Colman Inc.)
Enriquez, M.		Diversified Research Laboratories Ltd.
Grant, C.S.		Ministère des Approvisionnements et Services, Manitoba
Greer, J.		W.E. Greer Ltd.
Higgins, J. P.		Ministère des Travaux publics
Huculak, W.W.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Jerome, V.		Ministère de la Défense nationale
Lapp, G.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Malley, S.C.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Medelko, J.M.		Albright & Wilson Amériques Inc.
Parikh, B.		Workwear Corporation of Canada Ltd.
Pecman, S.		Ministère de la Défense nationale
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Pound, N.J.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Rashid, M.A.		Gouvernement de l'Alberta
Regan, J.		Ministère de la Santé, Ontario
Sharpe, P.E.		Ecolab Ltd.
Simon, T.		Greenwich Canadian Testing
Vlasblom, J.		Deb Canada
West, I.		S.C. Johnson et Fils, Ltée
Winn, D.C.		Procter and Gamble Inc.
Bideshi, D.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

DÉTERGENT LIQUIDE CONCENTRÉ NON IONIQUE, SANS ADDITIFS

1. OBJET

1.1 La présente norme énonce les exigences physiques et chimiques applicables à un détergent liquide non ionique destiné au nettoyage et à la lessive de type léger.

1.2 Elle vise un détergent à base de polyéthylèneglycol de types à étheralkylique linéaire ou à étheralkylarylique ou de polyalkylèneglycol (copolyol) comprenant ceux de types à étheralkylique linéaire ou à étheralkylarylique à groupes terminaux modifiés.

1.3 Pour plus de précisions sur les utilisations prévues, voir par. 7.2.

1.4 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

2-GP-11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents

CAN/CGSB-2.34 — Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications susmentionnées s'entendent de l'édition la plus récente. La source de diffusion est indiquée dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le détergent doit être un liquide homogène qui ne contient ni additif ni savon et qui n'a aucun effet nocif sur la peau.

3.2 Le détergent doit convenir au lavage à l'eau douce, à l'eau dure ou à l'eau de mer, avec ou sans additifs.

3.3 Le détergent ne doit pas dégager d'odeur désagréable en son état initial de réception, en solution dans l'eau chaude ou en entreposage pendant l'année qui suit sa livraison.

3.4 Le détergent doit demeurer stable et homogène pendant un an lorsqu'il est entreposé normalement dans des contenants appropriés non ouverts.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Lors de l'analyse du détergent, les résultats obtenus doivent être exprimés à partir de l'échantillon en son état de réception.

Withdrawn/Retirée

4.1 **Composition** — Le détergent synthétique doit être un produit de condensation liquide non ionique à base de polyéthylèneglycol de types à étheralkylique linéaire ou à étheralkylarylique ou de polyalkylèneglycol (copolyol) comprenant ceux de types à étheralkylique linéaire ou à étheralkylarylique à groupes terminaux modifiés (voir au par. 6.3 l'identité de l'ingrédient actif). Le détergent doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		Min.	Max.	Méthode d'essai
4.1.1	Matière volatile à 105°C, % en masse	—	2.5	2-GP-11/13.1
4.1.2	Contenu actif, % en masse (100 – % de matière volatile à 105°C)	97.5	—	—
4.1.3	Point de trouble d'une solution aqueuse à 1%, °C	49	88	Al. 6.2.1
4.1.4	Savon, % en masse	—	Néant	2-GP-11/29.1
4.1.5	Matière insoluble dans l'eau, % en masse	—	Néant	2-GP-11/10.3
4.1.6	pH (solution aqueuse à 1%)	6.0	8.0	2-GP-11/18.1
4.1.7	Stabilité dans l'eau dure, mL (de grumeaux)	—	Néant	2-GP-11/19.1
4.1.8	Stabilité dans l'eau de mer, mL (de grumeaux)	—	Néant	2-GP-11/19.2
4.1.9	Densité relative (à 20° ± 0.1°C) déterminée pour:			Al. 6.2.2
	Polyéthylèneglycol de type étheralkylique linéaire	0.98	1.02	—
	Polyéthylèneglycol de type étheralkylarylique	1.05	1.07	—
	Polyalkylèneglycol (copolyol), comprenant ceux de type étheralkylique linéaire à groupes terminaux modifiés	1.01	1.05	—
	Polyalkylèneglycol, comprenant ceux de type étheralkylarylique à groupes terminaux modifiés	1.01	1.04	—
4.1.10	Indice de saponification	—	5.0	Al. 6.2.3
4.1.11	Teneur en cendres, % en masse	—	0.25	Al. 6.2.4

4.2 **Caractéristiques de rinçage** — À l'essai conforme à la méthode 31.1 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, le détergent doit être facile à rincer.

4.3 **Solubilité** — À l'essai conforme à la méthode 32.1 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, le détergent doit être entièrement soluble dans l'eau distillée.

4.4 **Autres analyses** — À la discrétion des services d'essai et suivant les prescriptions (par. 7.1), il est possible de procéder à d'autres analyses afin de déterminer la conformité du produit aux exigences de la présente norme, comme la méthode de spectroscopie infrarouge confirmant le type d'agent tensio-actif.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement, emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), les usages commerciaux courants de conditionnement, d'emballage et de marquage sont admis.

Withdrawn/Retiree

5.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences édictées dans les lois et règlements pertinents et sauf indication contraire (par. 7.1), chaque contenant de détergent doit porter les renseignements suivants inscrits de façon indélébile et lisible:

DÉTERGENT

Dissous dans l'eau douce ou l'eau de mer, ce produit fait disparaître la graisse, l'huile et la saleté d'un grand nombre de surfaces. Il est atoxique et ininflammable qu'il soit dilué dans l'eau ou concentré. Comme il mousse peu, le pouvoir nettoyant et non le niveau de mousse devra régir le degré de concentration souhaité. Pour les tâches de nettoyage ordinaires, utiliser entre 6 et 12 g de produit par 5 L d'eau douce ou d'eau de mer, chaude de préférence; pour éliminer la saleté incrustée, employer 30 g de produit par 5 L d'eau. L'addition de 25 à 50 g d'alcali (métasilicate de sodium ou composé pour machine à laver la vaisselle) à chaque 5 L de solution diluée en eau douce en augmentera le pouvoir nettoyant. Cependant, l'alcali ne doit pas être utilisé avec les solutions préparées à l'eau de mer. Appliquer la solution avec une brosse, un balai à franges ou autrement sur l'article ou la surface souillés et rincer soit à l'eau douce ou à l'eau de mer. On peut rincer à l'eau froide, mais l'eau chaude est préférable si l'on veut un séchage rapide des surfaces. S'il n'est pas pratique de rincer, le produit peut être essuyé. On peut nettoyer les circuits fermés comme les conduits d'air comprimé, les échangeurs de chaleur et les autres appareils de même genre en y faisant circuler une solution chaude de détergent de une à trois heures, puis en rinçant. Pour laver des lainages et des tissus délicats, utiliser entre 6 et 12 g de produit par 5 L d'eau. Lorsqu'il s'agit de lavages plus difficiles (notamment, la plupart des cotons, les mélanges coton-fibres synthétiques et les tissus synthétiques très sales), ajouter de 25 à 30 g de l'un des additifs alcalins susmentionnés à chaque 5 L de solution diluée (sauf si on utilise de l'eau de mer). Ce détergent peut également être ajouté à des composés nettoyants contenant des acides organiques ou inorganiques.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.3 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC. La préparation des échantillons en laboratoire doit être conforme à la méthode 2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

6.2 **Essais**

6.2.1 ***Point de trouble*** — Dissoudre 1.0 g de détergent dans 100 mL d'eau distillée. Verser 10 mL de cette solution dans une éprouvette propre et sèche de 25 × 200 mm et y insérer un thermomètre. Placer environ la moitié de l'éprouvette dans un bécher de 800 mL presque rempli d'eau. Agiter l'eau mécaniquement et faire chauffer à feu doux pour que la température monte lentement. Brasser jusqu'à la première indication du point de trouble qui provient de la formation de turbidité dans les couches de solution qui adhèrent aux parois de l'éprouvette. À compter de ce moment, agiter constamment avec le thermomètre jusqu'à ce que la solution devienne soudainement trouble. Noter le point de trouble qui correspond au degré de température auquel la solution devient complètement trouble.

6.2.2 ***Densité relative*** — Déterminer la densité relative par toute méthode appropriée présentant la précision requise.

6.2.3 ***Indice de saponification*** — Peser avec précision environ 5 g de l'échantillon et placer dans un flacon Erlenmeyer de 300 mL; avec une pipette, ajouter 50.0 mL d'une solution alcoolique d'hydroxyde de potassium à environ 0.5 mol/L. Chauffer au-dessus d'un bain-marie ou de vapeur sous le reflux pendant 1 h. Ajouter trois gouttes de solution alcoolique de phénolphtaléine à 1% et titrer à l'acide sulfurique normalisé à 0.25 mol/L. Répéter le mode opératoire sur un échantillon de contrôle. Calculer l'indice de saponification (milligrammes de KOH requis pour 1 g d'échantillon) de la façon suivante:

$$\text{Indice de saponification} = \frac{(B - A) \times c \times 56.1 \times 2}{m}$$

où: A = volume de H_2SO_4 normal pour le titrage de l'échantillon, mL

B = volume de H_2SO_4 normal pour le titrage de l'échantillon de contrôle, mL

c = concentration de l'acide sulfurique, mol/L

m = masse du spécimen, g

6.2.4 ***Teneur en cendres*** — Peser avec précision environ 1 g du produit échantillon et verser dans un creuset de porcelaine taré de 30 mL. Chauffer lentement pour faire évaporer l'eau qui pourrait s'y trouver. Augmenter

Withdrawn/Retirée

graduellement la température en évitant l'ébullition et les éclaboussures. Enfin, faire brûler jusqu'à ce que la masse demeure constante à 600°C. Refroidir dans un dessiccateur et déterminer la masse.

$$\% \text{ de cendres} = \frac{100 \times a}{m}$$

où: a = masse du résidu, g

m = masse du spécimen, g

6.3 **Identité de l'ingrédient actif** — Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme (par. 7.1) et pour faciliter l'inspection, le fabricant doit faire connaître aux services d'inspection l'identité de l'ingrédient actif.

7. REMARQUES

7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Les analyses autres que celles prescrites visant à déterminer la conformité du produit aux exigences de la présente norme (par. 4.4)

b. Modalités de conditionnement, d'emballage et de marquage, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.1)

c. Mode d'étiquetage, s'il diffère de celui qui est prescrit (par. 5.2)

d. Si l'identité de l'ingrédient actif ne doit pas être précisée (par. 6.3).

7.2 **Utilisations prévues** — Le produit conforme à la présente norme est destiné à la lessive et au nettoyage de type léger, comme le lavage courant des planchers et des surfaces peintes, au balai à franges et à la brosse, et la lessive des lainages et des tissus délicats. Pour les lavages et nettoyages plus difficiles, il est préférable d'ajouter les additifs alcalins appropriés (par. 5.2 et remarque 1).

7.3 **Source de diffusion des publications de référence** — Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 941-8704. Télécopieur (613) 941-8705.

Withdrawn/Retiree

Remarque 1: *Consulter la norme CAN/CGSB-2.34 pour un choix judicieux des savons et détergents.*